



L.J.C. et M.I.

Eglise St. Jean-Baptiste de la Salle

Delmas -- Sask.

6 avril

1927

P. Père Bézy
Prov. O.M.I.

P. Père Provincial

je regrette beaucoup que pour la première fois que
j'ai à vous écrire ce soit pour vous contester ma peine et en
même temps faire me manquer à la charité à l'égard d'un
confidé.

Vous trouverez ci-jointe une copie de la lettre que vient de
recevoir la Supérieure de l'Ecole et c'est cette lettre qui m'oblige
à vous écrire. Je ne puis cacher que l'attitude du Père Lacombe
à mon égard et à l'égard des Soeurs a toujours été et reste une
cause de souffrances. Est-il poussé par le désir de cultiver
une popularité mal salée parmi les Indiens et de satisfaire
vanité ou rancune ? J'ai souvent été tenté de le croire, car il a
trop souvent manifesté un manque de cœur absolu, agi sans
aucun tact, quelquefois même très grossièrement, fait des re-
marques souvent injurieuses, fausses ou exagérées dans des affaires
qui ne le regardaient nullement, et certainement le zèle pour
un plus grand bien ne revêt pas ces formes. Aujourd'hui il
nous arrive en se disant appuyé par les autorités supérieures.
J'ai peine à croire qu'il soit vraiment l'interprète et le porte-
voix de quelque autorité que ce soit, encore moins de l'autorité
provinciale. Il a travaillé contre mon prédécesseur à Delmas.
Il m'a vu arriver ici avec déplaisir et pendant trois ans s'est
servi de tous les moyens, même les plus indignes pour me faire
partir ; puis se servant de mon nom et de mon autorité il
est intervenu auprès des Supérieures de Nicolet pour déloger
la Supérieure ici qui cependant remplit son rôle avec

un talent et un zèle digne de tout élogie. Prenant toujours parti pour les Indiens contre le Principal et la Supérieure, il a créé des difficultés qui ne devraient pas exister, et aujourd'hui bien qui éloigné de notre champ d'action il continue à s'occuper des affaires des autres comme par le passé, et à soutenir, encourager deux ou trois Indiens mécontents qui seraient restés tranquilles s'ils ne avaient pu avoir compter sur son concours toujours intempestif.

J'en arrive aux plaintes mises en forme par le P. Lacombe :

1. Il est absolument faux que le Principal manque à son devoir et à la parole qu'il a donnée d'avertir les parents des enfants lorsque ceux-ci sont tant soit peu malades. Du reste cette année cette première plainte manque complètement d'objet puisque nous n'avons eu aucun malade grâce aux soins exagérés même que j'exige et qu'on a toujours dormis. Il y a eu l'automne dernier un cas d'appendicite aiguë. J'ai cherché alors à trouver le père de l'enfant et par téléphone du Gouvernement et par le mocassin-télégraph; devant l'urgence du cas, je transportais moi-même l'enfant à l'hôpital de North Battleford, où après examen de deux docteurs l'opération immédiate fut jugée nécessaire; je pris la responsabilité de consentir et l'enfant fut sauvé.

2. Les enfants de notre école ont certainement tous les vêtements confortables et convenables; au dire de tous ceux qui les voient, ils sont mieux habillés que la plupart des nos enfants blancs, et sans contredit cent fois plus châvement et proprement que les enfants restés sur les Réserves; et je ne crains pas de dire que nous n'avons pas à redouter la comparaison avec n'importe quelle autre école indienne. Je veux, car je dois, rendre hommage à la Supérieure et à ses compagnes pour les dépenses et le travail ardu qui elles s'imposent à ce sujet.

3. Les garçons ne travaillent que pour le bon entretien de l'école; ils ont l'étable, l'étage un peu de jardin et le petit champ de pomates; accidentellement ils aident ici et là un ouvrier pour les quelques réparations qu'il faut faire.

Je ne vois pas là ce qui il y a d'exagéré, hors de raison, et contraire aux prescriptions ou règlements de nos écoles. J'avais ici un grand garçon qui n'aimait pas du tout la classe et l'étude et voulait par suite déranger ses camarades; orphelin et trop jeune encore pour être déchargeé, j'ai demandé son transfert et il est à Lébret.

Il ne m'appartient pas de discuter ici le désir exprimé que les enfants devraient être renvoyés chez eux à l'âge de 14 ans. Mais pour donner satisfaction autant que possible je permets, après demande et entente avec l'agent, à quelques grands garçons d'aller aider leurs parents au temps des semences et de la récolte.

Je serais heureux, mon Rev. Père, si vous pouviez venir sans avertissement préalable, et constater par vous-même la vérité de ce que je viens d'écrire et par suite l'inanité des plaintes faites par quelques Indiens et endossées par le P. Lacombe.

Me permettrez-vous d'ajouter que j'ai confiance en votre verdict sur la bonne tenue de l'Ecole? Le nombre de nos enfants a toujours été croissant, depuis trois ans de 61 il est monté à 110 et 112; l'esprit de ces enfants est excellent, la discipline est bonne, les rapports des visiteurs et inspecteurs officiels très satisfaisants.

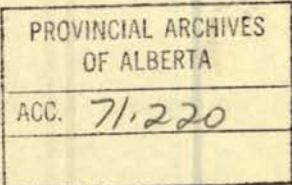
Et alors tout irait bien si l'on pouvait travailler en paix chacun chez soi, et si aucune personne intéressée sans raison ni autorité n'avait pas encouragé habituellement

les Indiens dans leurs récriminations sans fondement
dans le but de faire aboutir je ne sais quelles machinations
ou intrigues.

Encore une fois je regrette sincèrement d'avoir à vous écrire
cette lettre, mais on vous a peut-être approché ou on le fera,
et je n'ai pas le droit de me taire. J'ai au au contraire qu'il
était de mon devoir de vous exposer sincèrement les faits,
de me défendre et de défendre les religieuses dévouées qui tra-
vaillent si bien et avec succès à l'œuvre ingrate de
l'éducation indienne; elles méritent sans réserve toute
notre admiration. Puis-je, mon Rér. Père, leur donner
l'assurance que vous partagez mes sentiments, et ainsi
les consoler des insinuations méchantes et blâmes injustifiés
contenues dans la lettre du Père Lacombe?

Veuillez, mon Rér. Père Provincial, agréer les respectueuses
salutations de votre petit frère en R. S. & M. J.

Jos Postier
frère



(P)

Delmas P.O. le 30 Sept 1927

Mon Révérend Père,

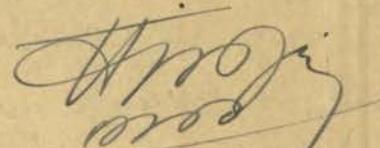
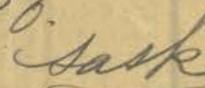
J'apprends de source certaine que le P. Lacombe du Lac d'Oignon a écrit une lettre à un Indien de Meadow Lake pour le dissuader de mettre sa petite fille à l'école Indienne de Delmas afin de la lui faire placer à l'école Indienne du Lac d'Oignon. Or la réserve de Meadow Lake dépend de l'agence de Battleford et les enfants de cette réserve viennent à l'école ici. Le trajet curieux que le P. Lacombe aille fourager dans les districts d'autrui, s'autant que sa nouvelle école ne pourra contenir tous les enfants des réserves de son agence. De plus c'est mettre le désordre et établir une concurrence qui ne se connaît pas entre frères d'une même famille et entre soeurs puisque les soeurs de l'Assomption ont la charge des écoles du Lac d'Oignon et de Delmas. En conséquence, je vous prie donc mon Révérend Père, de vouloir bien arrêter le P. Lacombe sans son zèle (?) intempestif et de le cantonner à ses réserves de l'agence du Lac d'Oignon et de Thundershild puisque il est chargé du ministère dans cette dernière réserve bien qu'elle appartienne à l'agence de Battleford. Quant aux réserves de Meadow Lake, Moosemin, Red Pheasant, Mosquito, Sweet Grass, Poundmaker, Little Pine et autres dépendant de Battleford, à l'exception de Thundershild, le P. Lacombe n'a rien à y faire, ni au point de vue du

(P)

ministère , ni au point de vue du recrutement des écoles , et je vous demande d'intervenir au sujet
Père l'entrée de ces réserves .

J'espère que le P. Lacombe vous obéira et
qu'ainsi seront évités des froissements et d'autres
démarches plus regrettables .

Peuilly agréé, mon Révérend Père , l'expression
de mon obéissance filiale au N. S. et m. L.


Rev. Father Angin
Delmas P.O. 
Sask

L.J.C.
M.
W. 1'

Union Loto, recd.

13 oct. 1927

Monsieur Reineur Paris,

Je vous envoie des lettres que je viens de recevoir de Mons. Blécourt et de Mons. Guérin.

Je crains fort que l'ordre de Selma n'ait le rougeur, pour longtemps, de malaise et de mécontentement causés par l'actuelle principale et la supérieure actuelle. Puisse que les protestants n'en profitent pas trop ! J'aspire que les Pères augustin et legozzi ramèneront la situation et s'affaireront à contenter leurs gens. Ils devront montrer beaucoup de douceur, pour commencer, et toujours croire devant les juges le grand directeur de Notre-Dame : "Faites aux autres ce que vous voudriez que l'on vous fît à vous-mêmes". C'est le clef du succès avec n'importe qui, je crois.

Je vous remercie de m'avoir laissé le P. Guérin si longtemps. J'avais été longtemps prié contre ce Père, et maintenant je ne puis plus éprouver que de l'estime pour lui ! — Pardonnez-moi mon imprudente. Votre tout humble et tout soumis en ce jour,

E. Lamblé, ami.

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71220

Sweet Grass Reserve.

Oct. 10th, 1927.

Dear Father

Rev. E. Lacombe

I intended of writing few lines to you again for I havent answered your letter for about 4 or 5 months. Well dear Father I suppose you have heard about us how bad luck we have about this School in Delmas. about our children They are all gone now just one 17 year old girl I havent taken her home yet since I lost my boy on 1st of May. The Sister Superior is always wanting her to go back but I never think to take her back again because I dont want to have any more bother about the School I wouldnt mind if the Sister Superior was good and kind but I never forget what she had said to my son while my boy was sick in bed just like my boy was just pretending to be sick and she said to him to the boys are laughing at you pretending to be sick. She even said this French to so that my son wouldnt understand him but ~~my~~ he said I understood her what she said to me. So I dont think a child while playing around would pretend

To be sick lots of children are not taken back
to School on account of sister superior. That's just-
what my husband told you about this School
every thing will break if you leave us he said
So that's just going on now everything is all
different since you left us in our Church to
I guess you were glad when you left us be-
cause we were all disobedient to you and
have no sense in us. These priests that
come round here are not worth have like you
I guess its nearly 1 month ago you left us
we only went in the Church 7 times How can
we learn anything now having a priest
~~that~~ only once. Although it's not your
fault that you went away its the Bishop
fault. Well dear Father I guess you think we
have forgotten you for not writing to you
but we wont ever forget our dear kind
father that has left us in our poor sweet
grass Reserve. I stayed at the church last
winter just trying to do what you have told
us to stay there for winter but now I left
it on Spring time because this priest we
have is not good as you he came here on
25th of this Sept. So he said he wants all the
furnitures to be taken in his house his going

III

to cook for himself he said he lends the house
to Wm Benson. Well dear Father the priest
came and talked to me to about my daughter
he said he wants her to go back to School so
that's what I told him I didn't want to have
any more bother about the School. So he said
I'll put that right I'll look after the children
right So I won't take my daughter home. So
I guess I will have to say Good-bye to you
father Lacombe and hoping to hear all the
news from my stupid Lawrence is alright
and well just now and my baby girl I had
a girl on the 19th July she is big and fat
I thought of you much when it was born be-
cause you used to come and baptised the
babies right away when they were born she
wasn't baptised nearly a month at last
we took her to Battleford so her name is
Rosea. So Good bye now

Your same loving + poor

Christina. Lonesinger

I never thought - I would live long the
time I lost my oldest boy because he was
sick only 5 days we took him to the

IV

hospital at North Town so he stayed there
only one night and on Sunday night his
body was brought to Delmas. So answer
soon as possible

P.S

I told the nurse that goes round every year
that I wasn't going to take Mary Anne back to School
and she said that's alright she's old enough.

and I told the Farmer Instructor to tell
the agent about and he said to his got to
have communication with Regina so he hadn't
said anything to me about it.

Good bye Father Lacombe

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

σ > Δ / U₀

Antoine Lenesinger

mari de Christina Lonesinger

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
CANADA

639-308



OFFICE OF
INDIAN AGENT

Battleford. Sask.
Nov 28th 1927.

Sir:-

I am in receipt of your letter of Nov 14th, re children absent from the School.

I have sent out instructions to the various Farm Instructors and the Police to get these pupils back to the school and I trust you will follow up your present system and report at once any children not returning when they should. The list you sent in contained 34 names, it is now nearly three months since school opened and they have not yet returned this should not be and if it was known to the Dept they would have an upheaval or reduce the grant to cover the children present.

We have had considerable trouble with your school, by children being allowed to go home evry time it was reported that some relation, distant or otherwise was sick and then the children do not return for weeks at a time, this practise should be stopped and I trust that you will look into it and see that it is and that no child should be allowed away except at the Holidays, unless on an order from this Office or Dr Norquay, the Medical Officer.

I have refrained from reporting these condition to the Department and the Inspector has also overlooked them several times, but said he would not pass it again, so I would likewise have to report, but trust it will not be necessary.

With regard to John Albert, I would advise asking for his discharge, as also Mary Ann Lonesinger, as her mother is very weakly and needs her and she is about the age limit, thanking you for the action taken, I am,

Sincerely yours,

S. J. McDonald,
Indian Agent.

Rev. Jos. Angin.

Prinipal

Thunderchild Res School.

1936-1937

262-1000

— 3 —

or HTML tool to extract your file digest at me I
would add more details neither do

Went out at approximately 8:00 AM over I
nitro and ten or twelve sets has been extracted from
the well off the way down I have found sets of sand
which are good to drop but make it necessary to
use tools to pull out. Blends very well with whatever you
have on hand when you all the same as bedding
and sets of sand can be used for blends and
of course out number the layers no sand below will
break nothing but rocks

old trees and shrubs most heavily ate I
seen in the woods below ad above I have seen many dead trees
and stumps of aged oaks ad elms I am afraid

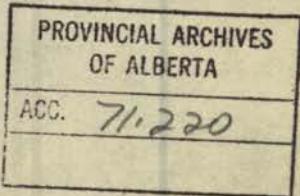
and the blood I took did not change with
the conditions but still only an excretion did not
which was red when the urine was at random
not when it was in a vessel which was left standing.

1996.07.17 - 1996.07.20

July 10, 1927 - 1928

七五

• Education and Information





L.J.C. et M.I.

Thimberchild Residential School

Delmas -.- Sask.

Delmas, le 2 avril 1928.

Au Rév.Père Beys,
Provincial,
Edmonton, Alta.

Mon Rév.Père,

J'ai reçu votre lettre du 31 Mars, concernant la desserte de la Réserve de Red-Pheasant, et j'ai le regret de vous dire que, en conscience, je ne puis me charger de cette desserte, même pour peu de temps.

Je trouve avoir grandement assez d'ouvrage avec mon école plus 2 Réserves, même je trouverai en avoir de trop. Si j'avais su ce qu'est une école indienne, et le travail absorbant qu'elle réclame, quand on veut faire son devoir, je n'aurais probablement accepté la desserte des 2 Réserves de Sweet-Grass et de Poundmaker.

Comme vous le savez, je suis par la suite des dessertes, obligé de m'absenter le Dimanche, or, justement, le Dimanche, les Indiens viennent visiter leurs enfants, par groupes de 4 et 5. Il est déjà arrivé 2 fois, que, en revenant, le Dimanche soir, de mission, j'ai trouvé à l'école, la Soeur Supérieure aux prises avec quelque Indien, au sujet de ses enfants, par suite de confusion, les Indiens se faisant interpréter par leurs enfants, mais non d'une façon intelligente.

De plus, pour desservir cette mission de Red-Pheasant, il me faudrait être absent de mon école, 5 jours complets, quand les chemins sont mauvais et que les automobiles ne peuvent circuler, ce qui m'est impossible pour l'école.

Je conçois que vous éprouviez de la difficulté d'arranger votre service, et certainement, je vous plains tout en vous assurant qu le concours de mes prières pour que Dieu dénoue la situation difficile dans le sens le plus favorable. Je ne vois qu'une solution possible dans le cas de Red-Pheasant: Si vous avez décidé de faire desservir cette dernière Réserve de Delmas, par le Père en charge de l'école, alors, il vous serait peut-être possible de trouver un Père qui veuille assumer cette responsabilité, et alors, de bon coeur, je lui céderais la place, quoique j'aime mon école.

J'ai transmis vos hommages à la Soeur Supérieure et à sa communauté, et en échange, ces bonnes Religieuses vous envoient leurs sympathies et leurs prières.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, mes meilleures saluts en N.S. et M.I.

Thunderchild Residential School,
Delmas, Sask.

Delmas, le 26 Octobre 1929.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu communication de vos lettres. Le Département Indien exige qu'une ferme soit annexée à l'école indienne de Delmas, et cela ne m'étonne nullement, c'est son plan. Mais il y a des difficultés au sujet du responsable de cette ferme, et j'ose dire que c'est vous seul qui en êtes cause. Il va de soi que le principal doit avoir la direction de l'école et de la ferme, et je l'ai toujours ainsi compris, les Soeurs ne gardant que l'économat. C'est aussi la pensée du Département Indien: "Even if the Sisters at the school were to finance the scheme, with the help of the Department, the principal of the institution should have control". Les Soeurs n'ont jamais prétendu diriger l'école même dans le cas d'une ferme. D'après le contrat passé entre vous et la Supérieure Générale des Soeurs de l'Assomption à Nicolet, il y a 2 ans, la question financière seule a été accordée aux Soeurs, mais non la direction. Cet arrangement ne vous plaît peut-être pas, là n'est pas la question, vous n'avez qu'à exécuter le contrat. Vous le dites anormal, ce contrat? Sans doute, il n'est pas parfait, mais est-il donc si inexécutable? Dans combien d'entreprises et plus importantes que celle-ci, ne voit-on pas la direction entre les mains d'une personne et l'administration financière entre les mains d'une autre? Il suffit d'une entente cordiale entre les deux pour que l'entreprise marche. Et c'est le cas d'une école indienne, le principal et la supérieure des religieuses devant s'entendre pour que tout marche bien.

Vous dites que l'école du Lac d'Oignon ressent un malaise grave de cette situation. A qui la faute? Si vous aviez dit au principal de diriger la ferme, comme c'était son devoir d'après le contrat de Nicolet, peut-être les affaires iraient-elles mieux. Il semble qu'en disant aux principaux d'école de ne pas s'occuper des fermes annexées par le Département indien, vous vouliez acculer les Soeurs à l'abandon de l'administration financière; les Soeurs de Delmas l'ont ainsi compris et trouvent votre procédé peu digne.

Cette situation de 2 personnes pour conduire une oeuvre peut avoir des inconvénients, elle a aussi des avantages. Et pour ma part, je la trouve très satisfaisante, dans une coopération raisonnable. Vous vous plaignez au Département des dépenses faites par vous pour certaines machines agricoles fournies aux Réserves des Blood et Piegan, vous n'aurez pas ces dépenses à faire pour la ferme de Delmas, puisque le principal ne gérerait pas les finances; d'ailleurs le Département Indien pourrait vous répondre qu'il n'a pas l'intention d'établir des fermes modèles, mais qu'il demande simplement de travailler avec les outils qu'il donne.

Vous voulez proposer de faire nommer la Supérieure des Soeurs, princi-

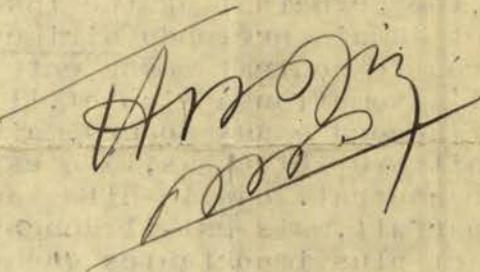
-pale de l'école. Je n'ai rien à opposer à cette vue. Vous n'avez qu'à vous entendre avec la Supérieure Générale de Nicolet. Mais vous ajoutez que "cela ne réglerait la situation sans rien changer au reste des conditions actuelles". Vraiment, vous m'étonnez et je me demande si vous avez encore le sens de la justice. Dans ce cas, le Père deviendrait seulement chagelain de l'école, donc avec beaucoup moins de travail. Oseriez-vous prétendre que ce chapelain devrait recevoir un salaire d'une valeur de \$ 1200 par an? Les Soeurs de l'Hôpital à North-Battleford donnent \$ 25 par mois à leur chapelain, et le travail assujettiaant assujettissant ne lui manque pas.

Vous me priez d'arriver à une entente; je n'ai pas d'entente à régler dans ce cas, pas plus que la Supérieure des Soeurs ne peut la régler par elle-même. C'est à vous, provincial, de régler cette question avec la Supérieure de Nicolet. En tout cas, j'attends de vous des décisions franches, claires et précises.

Ce que je retiens de tout ceci, c'est que vous avez voulu pêcher en eau trouble, et susciter devant le Département Indien des difficultés qui n'existent pas.

Je vous renvoie les 2 lettres prêtées après en avoir pris note,

Recevez, mon Révérend Père, mes meilleurs saluts,



PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71-220

28 Oct. 1929

Révérend et Bien Cher Père Mgrin:

Je ne vous félicite pas de votre lett.
du 26. Mais je ne veux la considérer qu'au point de vue affaires.
Donc Je n'ai pas souvenir et je ne trouve pas trace dans nos papiers
d'un contrat avec les Révérendes Soeurs au sujet de l'Administration
de l'école.

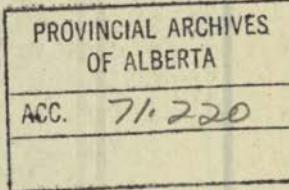
2o. Je n'ai aucune objection à ce que le Principal dirige la ferme et
toute l'école en harmonieuse entente avec les Révérendes Soeurs. C'est
ce que j'ai toujours désiré; mais ce n'est pas à moi à dire cela au
Principal; mais aux Révérendes Soeurs qui ont recours à lui pour les
aider et les diriger.

3o Ce que je ne voudrais pas qu'on confonde, c'est direction et responsa-
bilité. Celui qui dirige a toujours la responsabilité de ses actes;
mais c'est une responsabilité personnelle que toute personne a . Ce que
je refuse, comme je vous l'ai dit en passant à Delmas, c'est la respon-
sabilité financière pour le Principal qui retomberait inévitablement
sur les Oblats.

Vous pouvez donc avertir le Département que vous dirigerez la ferme
de concert avec les Révérendes Soeurs. C'est comme cela que je l'ai
toujours entendu et je n'aurais pas soulevé de question à ce sujet
si votre lettre au Département n'était venue me forcer de prendre un
moyen terme pour ne pas contredire vos assertions.

Veuillez dire à nos Révérendes Soeurs que nous n'avons aucun désir de prendre la gestion financière de l'école. Ce que je désire c'est que malgré les difficultés du système les choses continuent en parfaite harmonie pour le plus grand bien de l'œuvre et de ceux qui la conduisent.

Bien fraternellement vôtre en N.S. et M. Imm.





L. J. C. et M. I.

Missionnaires Oblats de Marie Immaculée

Administration Provinciale

9916 -- 110 eme Rue

Edmonton -- Alberta.

28 Oct. 1929

192

Révérend et Bien Cher Père Angin:

Je ne vous félicite pas de votre lettre du 26. Mais je ne veux la considérer qu'au point de vue affaires. Donc Je n'ai pas souvenir et je ne trouve pas trace dans nos papiers d'un contrat avec les Révérendes Soeurs au sujet de l'Administration de l'école.

2o. Je n'ai aucune objection à ce que le Principal dirige la ferme et toute l'école en harmonieuse entente avec les Révérendes Soeurs. C'est ce que j'ai toujours désiré; mais ce n'est pas à moi à dire cela au Principal; mais aux Révérendes Soeurs qui ont recours à lui pour les aider et les diriger.

3o Ce que je ne voudrais pas qu'on confonde, c'est direction et responsabilité. Celui qui dirige a toujours la responsabilité de ses actes; mais c'est une responsabilité personnelle que toute personne a . Ce que je refuse, comme je vous l'ai dit en passant à Delmas, c'est la responsabilité financière pour le Principal qui retomberait inévitablement sur les Oblats.

Vous pouvez donc avertir le Département que vous dirigerez la ferme de concert avec les Révérendes Soeurs. C'est comme cela que je l'ai toujours entendu et je n'aurais pas soulevé de question à ce sujet si votre lettre au Département n'était venue me forcer de prendre un moyen terme pour ne pas contredire vos assertions.

Veuillez dire à nos Révérendes Soeurs que nous n'avons aucun
désir de prendre la gestion financière de l'école. Ce que je
désire c'est que malgré les difficultés du système les choses
continuent en parfaite harmonie pour le plus grand bien de
l'œuvre et de ceux qui la conduisent.

Bien fraternellement vôtre en N.S. et M. Imm.

J. B. Poupouy

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA
ACC. 71.220

8 Avril 1927

Révérend pere Jos. Portier O.M.I.

Principal et Curé à Delmas Sask.

Révérend et Bien Cher Pere:

J'avais reçu une lettre de Réde Soeur Supérieure de l'école; mais tout en me montrant une grande peine, cette lettre ne m'en donnait pas la raison.

J'ai ensuite reçu la votre me donnant des détails plus précis. Enfin le Père Baudry m'a communiqué les résolutions adoptées dans une assemblée de vos Indiens et qui sont certainement ce dont parle le Père Lacombe dans sa lettre.

En ce qui regarde les plaintes sur les maladies et les habits, je suis trop au courant des affaires d'école et des plaintes des Indiens animés de mauvais esprit; je sais très bien aussi comment nos bonnes Soeurs conduisent leurs écoles, pour y ajouter la moindre croyance.

Pour ce qui regarde les travaux manuels, la vérité est que le Département Indien veut que les enfants travaillent dans les écoles à ces travaux; il trouve même que ceux de certaines écoles ne travaillent pas assez et votre école est de ce nombre. Le Gouvernement veut que dans ces écoles on ait une femme et un fermier instructeur pour enseigner le travail aux enfants et qu'ils se forment aux travaux qu'ils auront à faire plus tard. C'est pour cette raison aussi que le Département nous a demandé

Vous voyez donc combien tombent à faux et sont irraisonnables les plaintes des Indiens. Mais cela ne me surprend pas; la nature humaine est toujours la même et partout où j'ai été, il y a toujours un certain nombre de sauvages qui se plaignent de tous et de tout, n'ayant pas autre chose à faire.

Ce qu'il y a de regrettable, c'est que vous vous laissiez troubler par ces plaintes.

Je vous recommande de vouloir bien dire " Soeur Supérieure de n'attacher aucune importance à ces choses.

Je serai très heureux de faire une visite à l'école prochainement; mais ce n'est certainement pas pour ces malignes plaintes que je sentirai le besoin d'y faire une visite.

Que Dieu vous bénisse vous et nos chères Soeurs dans tous vos travaux. Que la prière vous aide à supporter toutes les misères que rencontrent toujours ceux qui veulent faire le bien.

Votre tout fraternellement dévoué en N.S. et M. Imm.



L. J. C. et M. I.

Ecole St. Jean-Baptiste de la Salle

Delmas -- Sask.

6 avril

1926

Mon Reverend Père Provincial

Je vous envoie des notes que je destinais au Père Guy, sur sujet de nos plans d'école nouvelles. Est-ce que cela ne suffit pas pour faire vos demandes auprès du Département ? Sinon veuillez me le dire. & il vous plait,

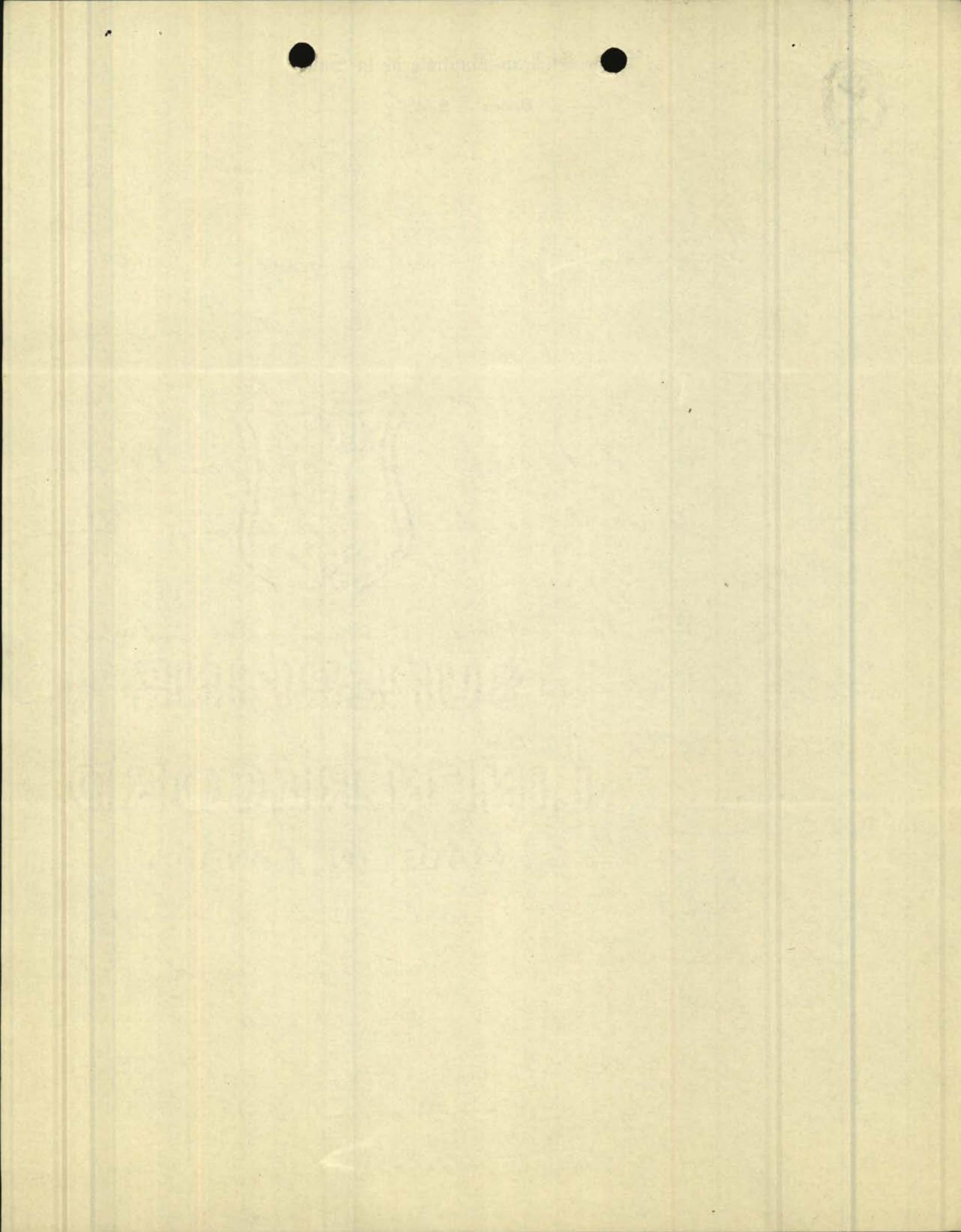
Pour l'école du Nord, je ne veux pas trop agiter le questionnement pour ne pas donner l'éveil aux protestants. Je laisserai entendre à nos valoys une école pour Meadow Lake. Je sondrai cependant les Indiens de Thunderchild, où je suis sûr seront enthousiastes du projet et je m'aviserais à demander une l'école projetée de Meadow Lake soit bâtie plus à leur partie.

Veuillez me croire

Mon Reverend Père,

votre très dévoué en Y. J. et M.

E. Lacombe curé





L. J. C. et M. I.

Ecole St. Jean-Baptiste de la Saline

Delmas - Sask.

25 mars

1926

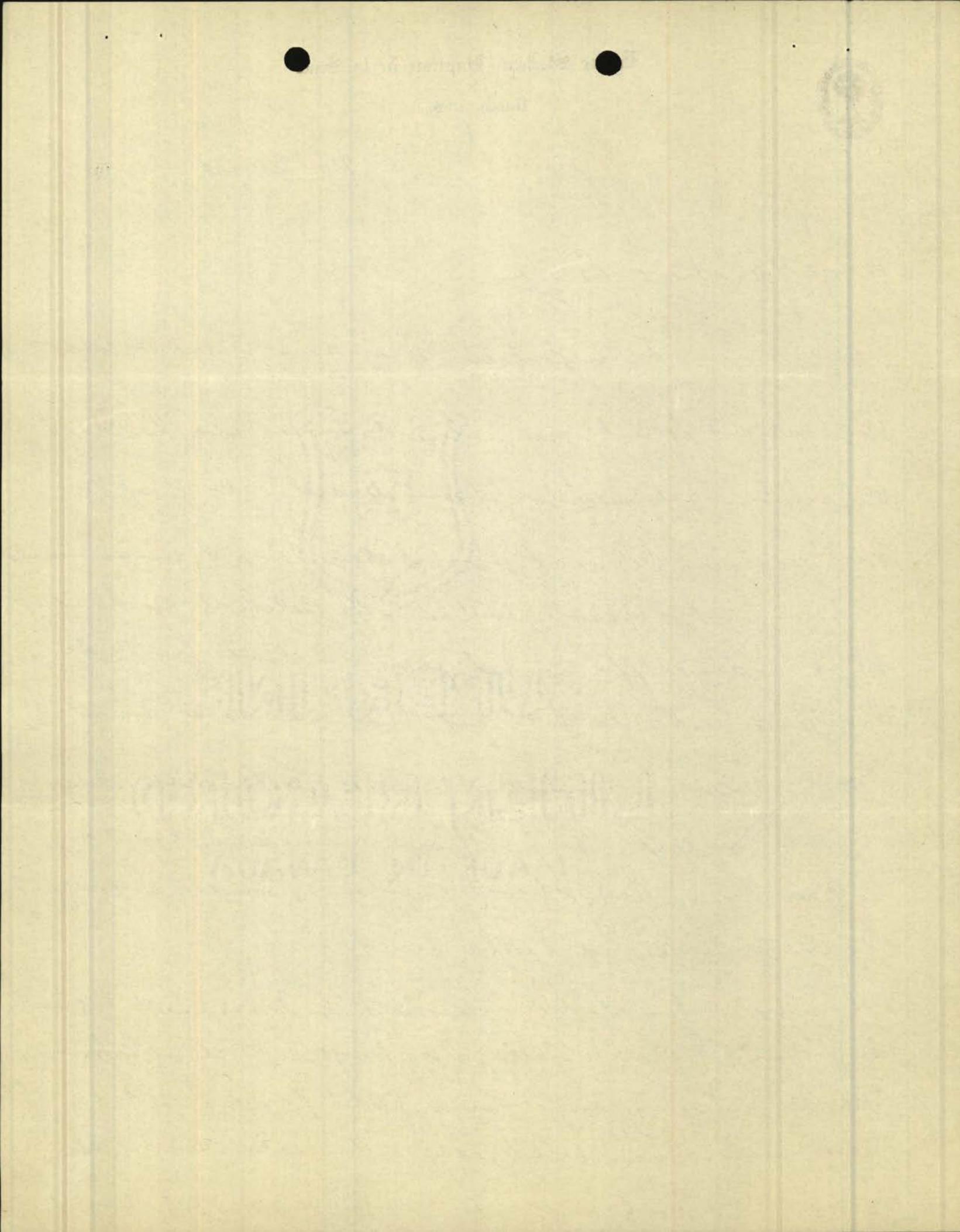
Mon cher Père Guy,

L'assemblée munition, notre agent

Macdonald, et votre serviteur réunis chez le Père Blaudin à Edmonton, pour discuter la question
de l'école de Delmas ayant décidé à l'unanimité
ce qui suit : L'école Indienne de Delmas ne peut
plus se développer ici, il faut à tout pris la
changer de site, ce site est tout bonnement à Sweet-Six-

Mount, O.M.I. voulons diviser cette école en deux :
1) une à Sweet-Six-Mount pour au moins cent enfants
à prendre à Red-Pheasant-Story, Sweet-Six-Mount,
Pawdernake et Little Pine;

2) l'autre autour de Thunderchild, sur la nouvelle ligne
de chemin de fer Telfer-Defford, Story Lake ou
Morden Lake ou même mieux plus près encore de la
Réservé de Thunderchild - cette école serait alors
fin la Réservé de Mooseomin et certains de Duck Fish,





L. J. C. et M. I.

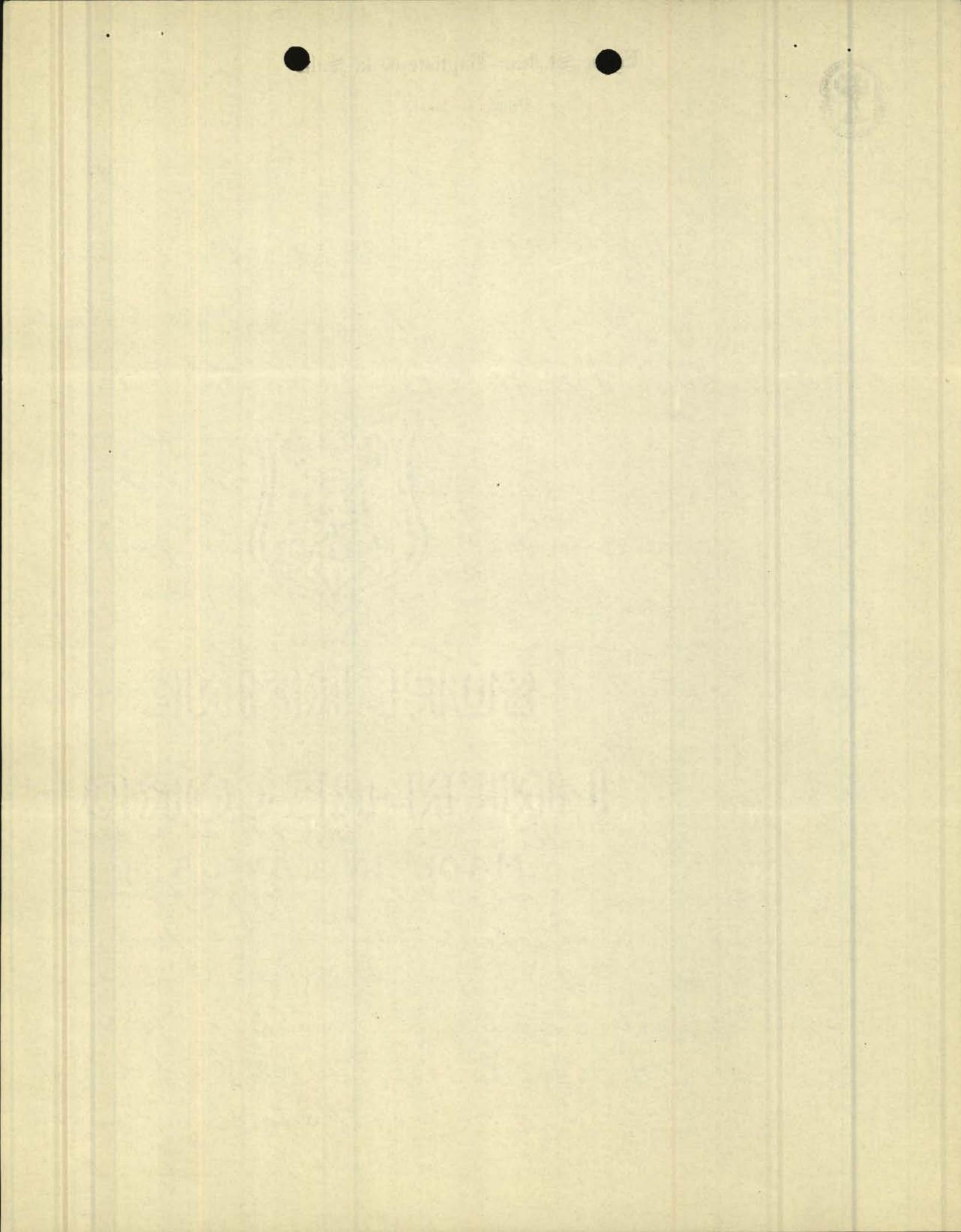
2
Ecole St. Jean-Baptiste de la Saline

Delmas -- Sask.

192

Thunderchild) j'ai nous refendrons certainement tous nos enfants que les Anglicans nous ont volés, à Meadow Lake, Waterhen Lake, et tant d'autres dans tous le nord. On pouvait demander une école de cent enfants là aussi. Cette école prendrait le nom de Thunderchild, non ce ne signifie plus rien ici à Delmas où depuis 12 ans nous n'avons aucun enfant de cette Résidence. Pour cette école il y a de l'appartition formidables probablement les Anglicans font tout- tout faire pour arrêter ce projet. Le Père Provincial est bien décidé à tout faire pour obtenir cette école en dépit de tous. Les Anglicans nous ont arrêté en toutes avec leur école du jour à Red-Pheasant & Little Pine, et Thunderchild où nous avons vu venir 15 enfants collégiens.

Nous avons le droit de premier occupant des Indiens de Waterhen Lake, et des sentiers de Jock Fish pris à moosomin, au Cochin. Si le Département nous refuse de mettre un personnel pris de Thunderchild, il ne



Ecole St.Jean-Baptiste de la Sal.

Delmas - Sask.



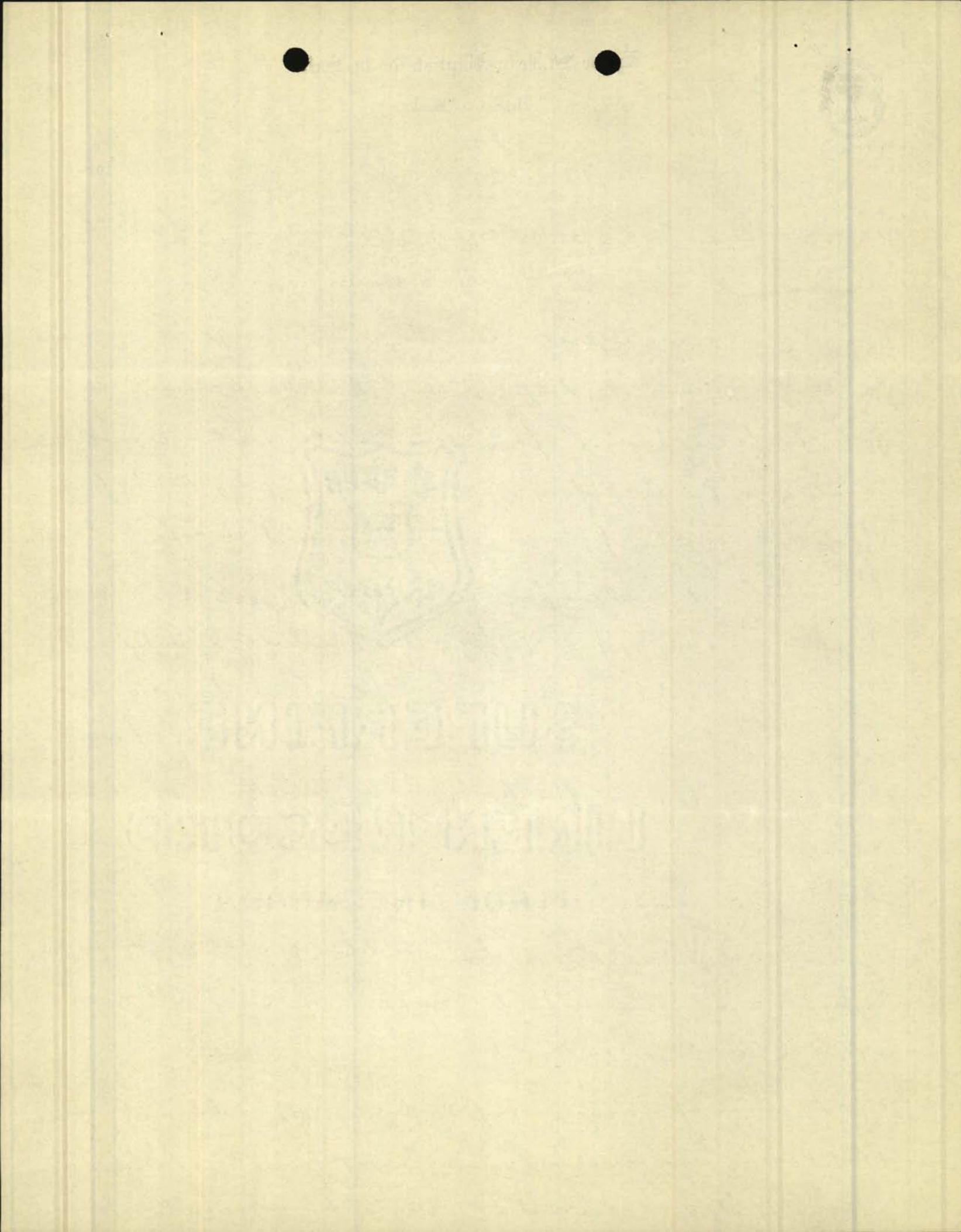
L.J.C. et M.I.

192

nous voulons que l'on demande une école d'aujourd'hui réservée pour nos enfants collégiens de cette Réserve.

Notre agent - semble avoir chargé sa manière de voir. (jeudi) le directeur de l'école de Delmas lui fut proposé ici; il approuva tout de suite Sweet-Ears comme centre d'école pour nos Réseaux du Nord, puis il eut le même avis que moi quant au site d'école du Nord, i.e. quelque part sur celle nouvelle ligne de chemin de fer (Bullock) - Hafford. Puis dans la soirée du Dr. Blandin, vendredi soir plus tard, il ne voulait plus une telle grande école à Sweet-Ears pour toute l'agence! Ce n'est pas précise, les gens du Nord veulent encore plus éloigné de l'école & ils ne le vont maintenir. Non, pour nous, il nous faut une école près de Thunderchild, c'est le point stratégique où vous donnez la haute main sur tous les Réseaux du Nord de l'agence de Bullock.

Si vous prévoyez trop de difficultés à obtenir du même coup deux écoles neuves, une à Sweet-Ears et l'autre à Thunderchild, il faudrait faire l'impossible pour





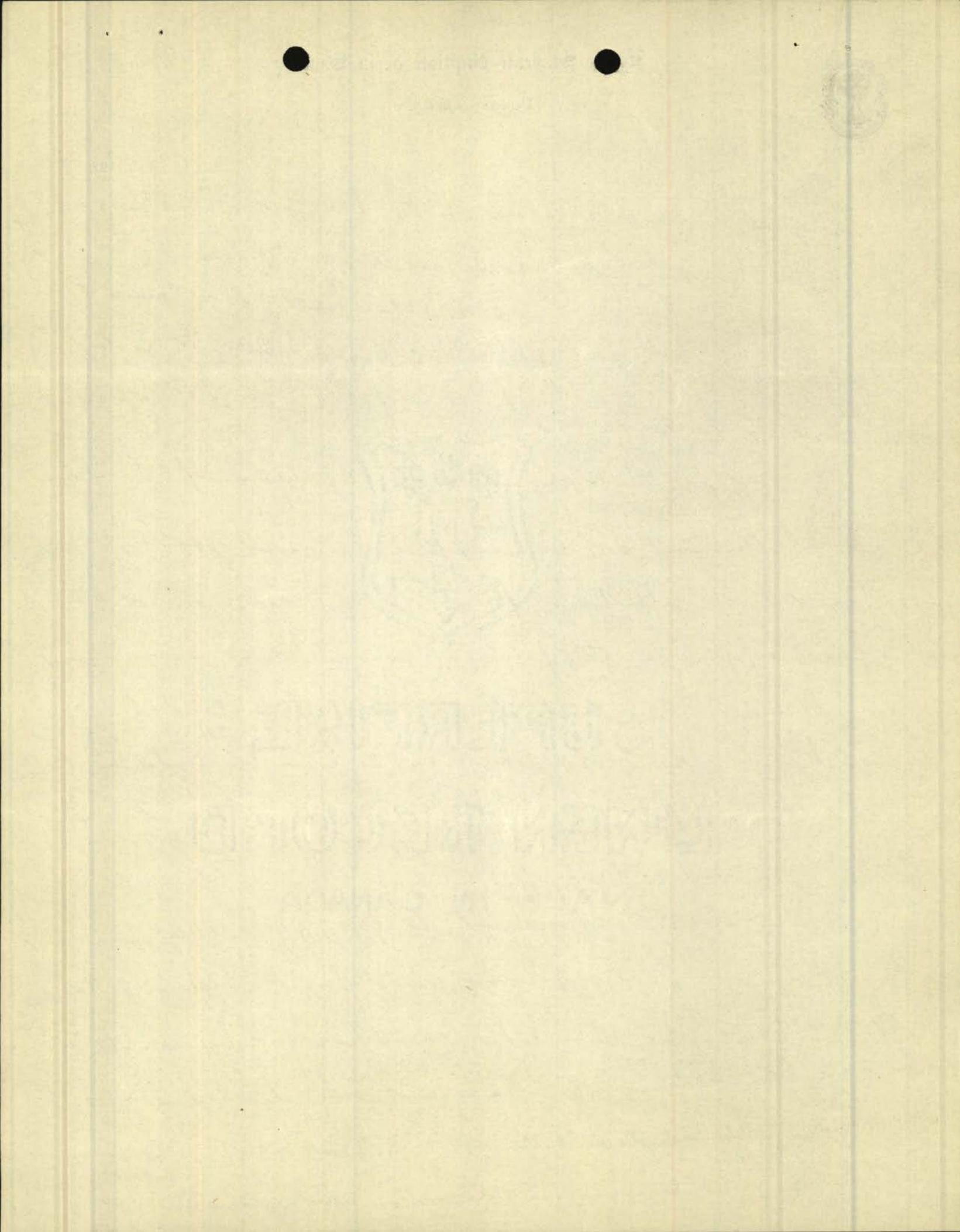
L. J. C. et M. I.

Ecole St.Jean-Baptiste de la Salle

Delmas - Sask.

détermine d'abord celle du nord). Les Réserves du sud fournissent en ceux n'ayant pas d'école actuelle à Delmas pour un an ou deux. nos Réserves du sud peuvent facilement fournir cent enfants et plus à Delmas, si l'école venait à ne montrer plus aimables envers les Indiens - mais il n'y a pas beaucoup d'espoir que les Juifs de l'Assomption puissent jamais comprendre le rituel spécial de leur école ici, et donc pas d'espoir qu'ils puissent jamais donner satisfaction aux Indiens du district qui sont pourtant bien disposés - donc pour le bien de tous les Indiens, l'extension du catholicisme dans notre district, l'école serait mieux à Sweet Grass -

mais l'important de l'affaire c'est pourquoi aborderons d'abord une école pour le nord de l'gence non pas à Meadow Lake, mais pris à Thunderbird. Cette école abîmée, on pourrait ensuite abattre le bâtiment de l'école de Delmas à Sweet Grass. Si vous croisez les deux tout de suite, tout mieux!





L. J. C. et M. I.

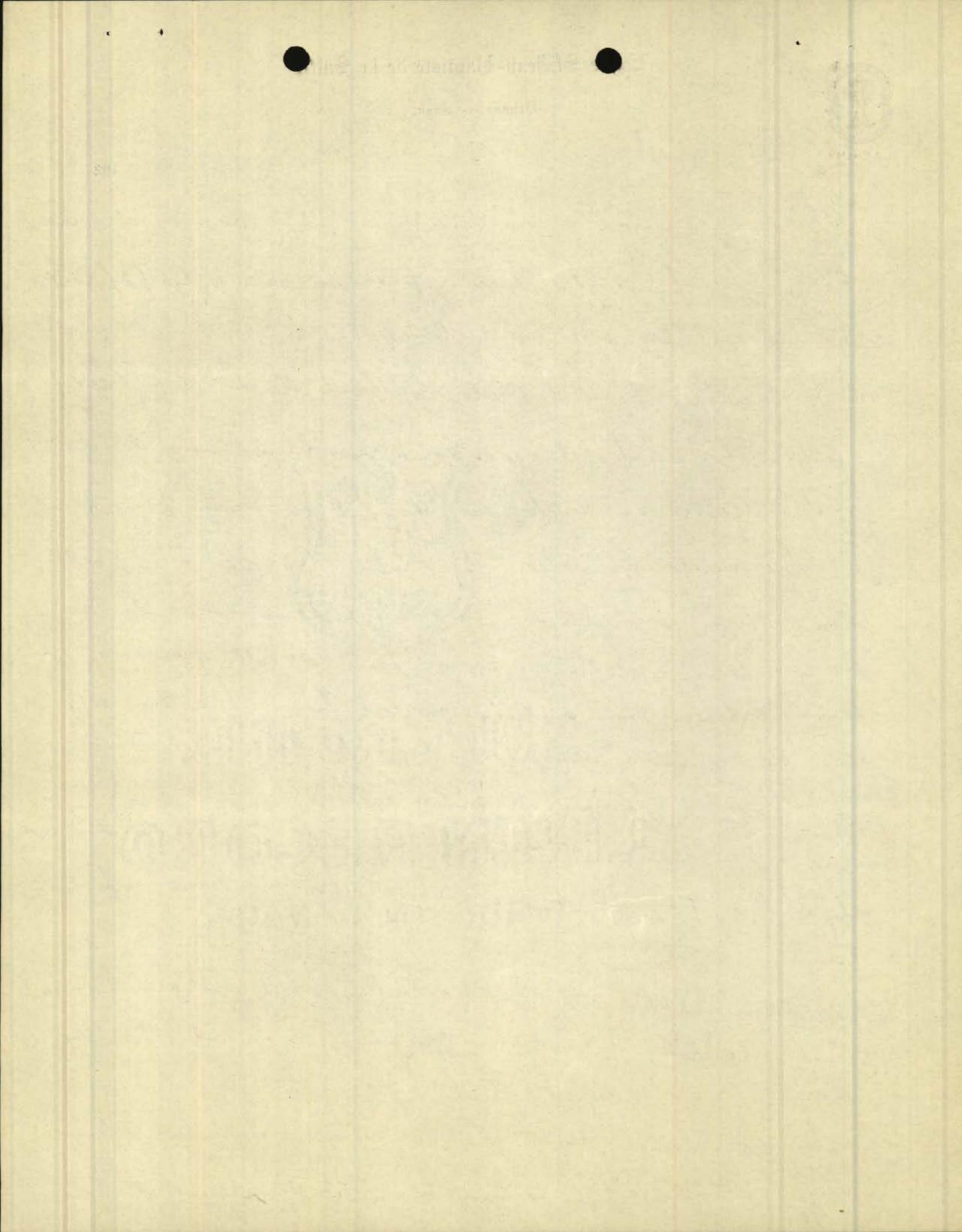
5
Eglise St.Jean-Baptiste de la Salle

Delmas -- Sask.

192

Pour l'école du nord, on ne me demande des statistiques pourriez-tu bien préciser sur notre population ecclésiale catholique de ce district. Et à-t-on été en particulier pour l'école méthodiste de St-Albert? a Waterhen Lake, grâce à Mgr. Charlebois, mais dans notre agence de Battleford, serait-il un accès plus facile à notre école frangaise, ou à La Plonge, où d'ailleurs les Indiens ne veulent pas envoyer leurs enfants. Nous avons déjà à Delmas des enfants de cette résidence et avons espéré j'en avais encore bien d'autres si on leur donnait une école plus à leur portée. Cette résidence en majorité païenne est née depuis un grand nombre d'années par nos Pères. Il devrait donc nous appartenir pour fins scolaires. 20 n'y a aucun protestant là -

- b) Meadow Lake est tout catholique, et ces gens seraient également de venir l'école rapprochée de maîtrise de chez eux -
- c) Thunderchild - nous y avons encore un bon nombre de catholiques, si on renvoyaient certainement leurs





L. J. C. et M. I.

Ecole St.Jean-Baptiste de la Salle

Delmas -- Sask.

6

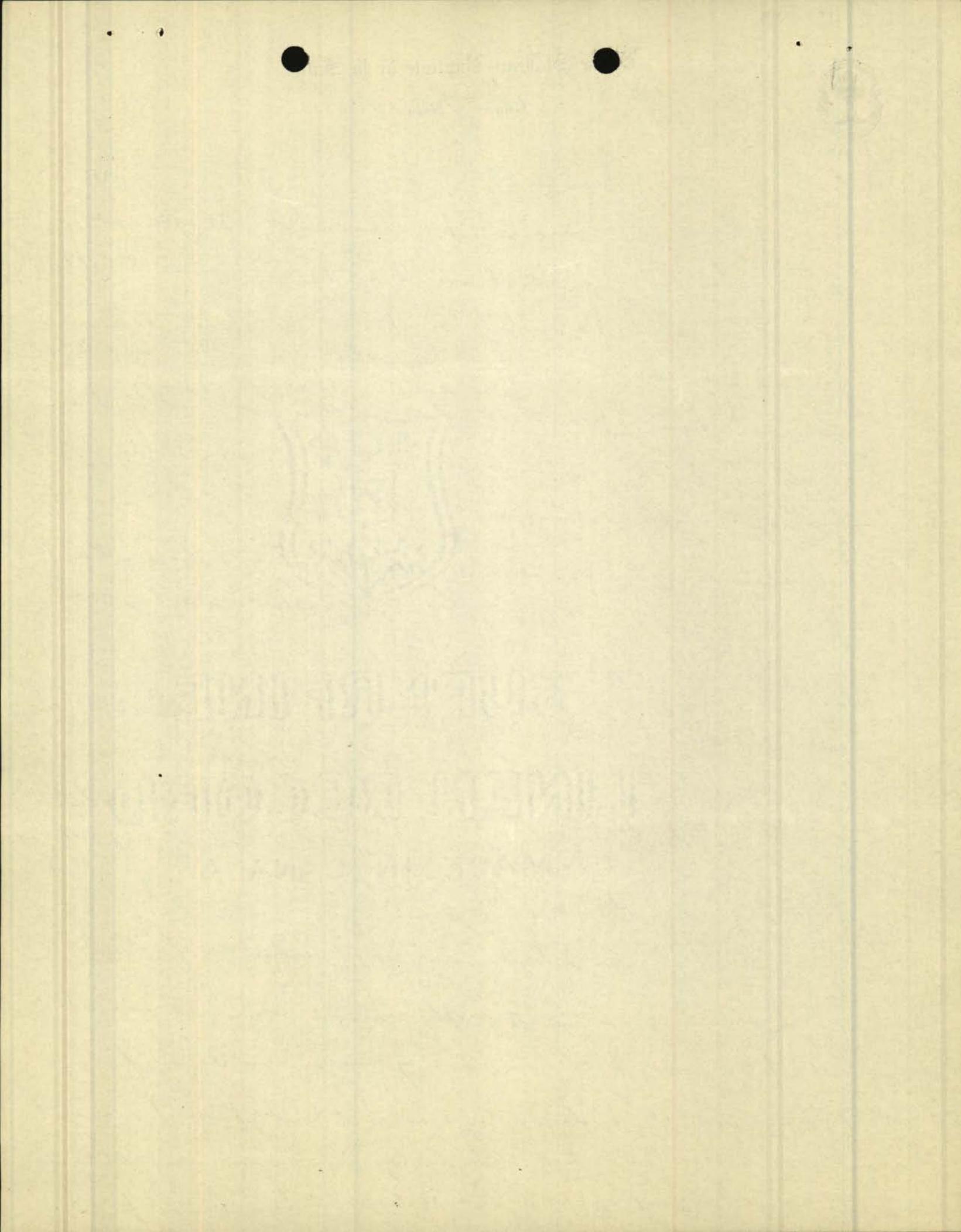
192

enfants à ce nouveau pensionnat. Il y a actuellement 40 enfants fréquentant l'école du jour de cette Réserve. Un nouveau siège fournit certainement en garantie 15 au moins pour la nouvelle école. Celle-ci avec un bon personnel sympathique aux Indiens, en recrute l. Mais de vieux cœurs, la grande majorité redirigeant catholiques.

d) Moosemin - les Indiens de cette Réserve aimeraient autant envoyer leurs enfants vers cette école du nord, à Delmas au Saskatchewan.

e) Les Danters de Jack-Fish finiront aussi à domine leurs enfants. Il n'en reste plus que quelques rares chez eux, disparaissant ces rares, les jeunes rentent le chemin de l'école, il y mettront leurs enfants et il y en a déjà six !

Si le Département veut rester impartial, ou il nous donne sans crainte cette école du Nord et nous la lui rempliront, pourvu qu'on y mette un Principal qui connaisse les Indiens, les aime et ait pour premier soin de cultiver les Indiens, et pour son secondaire de faire de l'agent pour sa congrégation ! Le grand plaisir





L. J. C. et M. I.

Eglise St. Jean-Baptiste de la Salle

Delmas -- Sask.

192

7

dans ces écols pensionnats, cest contre le personnel
dirigeant oubliant & ells sont des œuvres d'ap-
tolat crant tout et non pas des institutions & y
accumuler des fonds pour l'imperfection qui les
minent - Les Indiens seraient sur le département
faire pour leurs enfants, logement, vêtement, nourri-
ture et cela pour 12 mois de l'année, et il ouï-
raison de s'attendre à ce que ces enfants soient
bien logés, bien nourris et bien vêtus, surtout
hiverlement - vêtus en hiver ! Et ils s'attendent aussi
que ces enfants aient plus de clerc et moins
de horribil manuel - Il faut avouer que nous avons
des fois de enfants très intelligents & qui en seron-
t pas long après avoir fait 10 ou 11 ans dans nos
écols ! nos Indiens commencent à croire les gey-
onnements plus ou moins ne voudrait le croire !

Tant ceci n'est évidemment pas faire
préparer les voies à la demande officielle que vous
permettront notre Recteur et le Provincial.

Votre bien devancé en N.-D. et M. ,

E. Laconde - mi

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

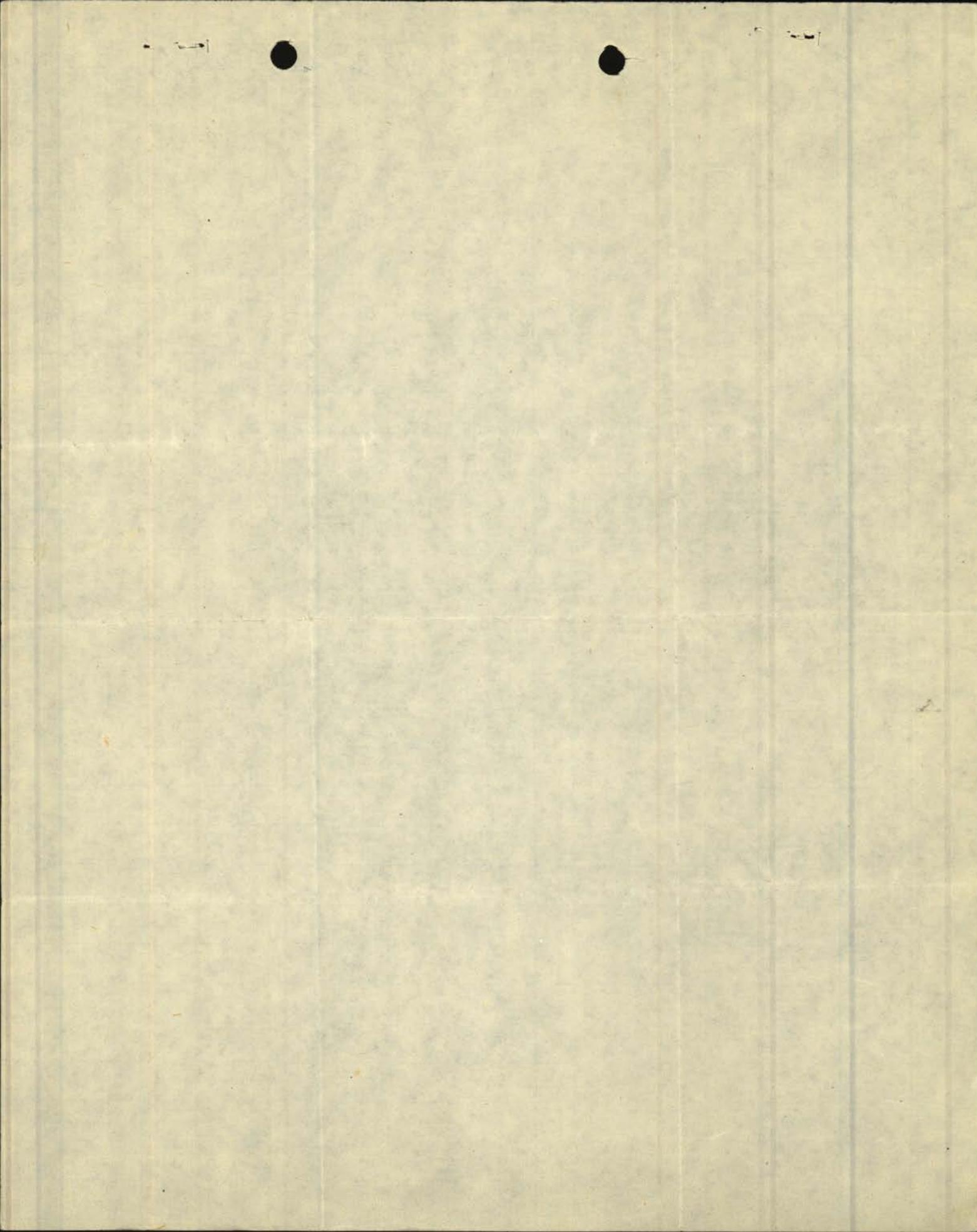
ACC. 71-220

Red Bear Lake Mission

Sept 25th 1927.

E. Lacombe O.M.I.
Dear Father,

Once more I am coming to tell you something that its lots different since you left this Reserve as I told you before you left here what things would not be going right about our Reserve. This Protestants in this Reserve are coming stronger in there Religion then us Catholics they are always crowded full in there church every Sunday, those Catholics that you turn to be Catholic they are going back again in there old religion that is Protestant, and only us Repachers we stay home on Sunday no place to go to church, there is no priest for us Catholics, although Harry Tolaccognie should bring us Catholics in our church and pray on Sunday he only goes around begging with his note, I think its through your name written that he make his living in it, me I think you should not give them your name for them to live on, as I heard white people are dirt of their begging in Biggar. The Indians

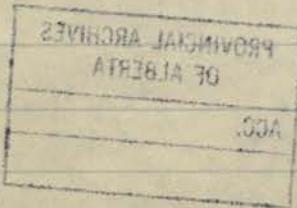


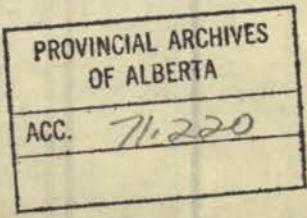
don't want him no more to be head of that Church for he does mind that church at all. You should try to find things to go straight about our Church and get somebody else that will look after that Church. Now this I would like to see Rev Pere J.B. Bleys in Edmonton things don't go right about our Reserve I will write to him once more.

The people here are all well only my mother is sick ever since a long time People are busy making hay for them self they don't want to get short of hay no more, Indians around here have good crop other places crop is frozen. I think this all the news we got to tell you I hope you have good luck we always think of you.

best wishes & regards

from Mr George Payochu







105-1-1.

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
CANADA

OFFICE OF THE
DEPUTY SUPERINTENDENT GENERAL
OTTAWA

Thunderchild

September 27, 1927.

Dear Father Beys:

With further reference to your letter of the 6th instant, I have to inform you that the Department learns with regret of the ill health of the Rev. Father Portier, principal of the Thunderchild's Indian Residential School. I am pleased to approve of the appointment of the Rev. Jos. Angin, O.M.I., to this post and I trust that there will be a career of much usefulness in his case.

Yours very truly,

Duncanson
Deputy Superintendent General.

Very Rev. J. B. Beys, O.M.I.,
Oblate Fathers' Provincial House,
10,188 - 107th St.,
Edmonton, Alta.

... to receive you or anyone else under my
management and I will not interfere in your business in any
way. You are to lead the way to success with money
and that will be appreciated and I hope you will
make me no trouble or expense in your conduct. This
deed I have fully signed, witnessed and acknowledged
this 1st instant.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220



105-1-1.

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
CANADA

DUNCAN C. SCOTT
DEPUTY SUPERINTENDENT GENERAL
OTTAWA

Thunderchild

May 11, 1929.

Dear Father Beys:

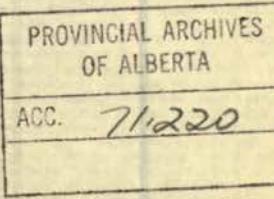
It has been drawn to my attention that practically no farming operations are carried on at the Thunderchild Indian Residential School. The graduates of this institution return to reserves where farming is the chief means of livelihood, and I am surprised to learn that the older boys are not being better equipped for their future. A few years ago, the Department had some correspondence with Rev. Father Guy in this connection. A barn was erected and a few milch cows purchased. Further, Mr. Commissioner Graham was authorized to provide the school with one or two teams of horses and some agricultural implements if farming was undertaken in earnest and a suitable instructor engaged.

I should be grateful if you will make arrangements to commence instruction in farming at this school this spring. You should instruct the Reverend Principal to write to the Department when it is timely to supply the horses and implements.

Yours very truly,

Duncan C. Scott

Very Rev. J. B. Beys, O. M. I.,
Oblate Fathers' Provincial House,
10,188 - 107th St.,
Edmonton, Alta.



9916-110th Street.

May the 20th 29.

Thunderchild

Mr. Duncan C. Scott,
Deputy Supt. General,
Dept. of Indian Affairs.
Ottawa.

Dear Sir,

I have your letter of the 11th instant, Ref. No #05-1-1
with regards the starting of Farm operations on the Thunderchild
Indian Residential School.

I also greatly deplore the absence of training in
Farm work in such a School. A few years ago I called Rev. Fisher's
Guy's attention to this particular subject, and about two years
ago, at my last visit to Ottawa, I also mentionned this matter
to Mr. Ferrier, and asked him to see what could be done in that
respect. Moreover, last year I instructed the Principal of the
School to write to you in this regard.

The first step to be taken would be the purchase of
some land. At the present the School has only about ten Acres,
most of which is taken up by the buildings and play-grounds,
the balance being mainly reserved for the vegetable gardens and
tree-plantations.

Therefore, if besides the feeding and the caring of
the few milch cows, Farm operations should be undertaken, the
Department should secure sufficient land around the School so
that Farm training might be given to the older boys.

I remain, Dear Mr. Scott,

Yours very sincerely,

Provincial.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220



105-1-1.

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
CANADA

DUNCAN C. SCOTT
DEPUTY SUPERINTENDENT GENERAL
OTTAWA

Thunderchild

June 8, 1929.

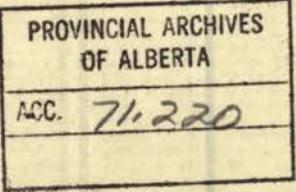
Dear Father Beys:

I wish to acknowledge your letter of the 20th ultimo, concerning farm operations at the Thunderchild Indian Residential School. This is the first intimation, concerning the need for more land, that the Department has received. In 1924, Mr. Inspector Murison reported that the church owned a half section in connection with this school, and, later, Mr. Graham wrote that 60 acres of the mission property was under cultivation, that 40 more could be tilled and that there was sufficient left for pasture. The Commissioner also stated that this land had been leased but it could be taken over by the school at any time. In January, 1926, the Department wrote Father Guy, concerning the assistance which would be given the school, if the Oblate Fathers would cancel the lease, engage a suitable farm instructor and cultivate 100 acres. Before your application can be considered, I should like to learn what disposition has been made of the farm referred to.

Yours very truly,

Duncan C. Scott

Very Rev. J. B. Beys, O. M. I.,
Oblate Fathers' provincial House,
9916 - 110th St.,
EDMONTON. ALTA.



9916-110th Street.

June 19th 19.

Thunderchild

Ref. 105-1-1.

Honorable Duncan C. Scott,
Deputy Superintendent General,
Depart. of Indian Affairs,
Ottawa.

Honorable Sir:

In reply to your letter of the 8th instant, I beg to say that to our knowledge no farm operations of any extent have been done at the Thunderchild Indian Residential School, outside of a few acres of garden and potatoes.

The School buildings and play-grounds take up some ten acres or thereabout. There is a cow-pasture for the use of the institution.

The Oblate Fathers own also a Fraction of a Quarter Section, adjoining the School site, comprising about 115 Acres, not cultivated, which has been leased to a neighboring farmer, from year to year, and on which we pay Municipal Taxes.

Yours respectfully,

J. B. Beys, O.M.I.

Provincial.

per

Prov. Ec.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACQ. 71.220



105-1-1.

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
CANADA

DUNCAN C. SCOTT
DEPUTY SUPERINTENDENT GENERAL
OTTAWA

Thunderchild

June 28, 1929.

Dear Father Beys:

I have your letter of the 19th instant, with reference to farming operations at the Thunderchild Indian Residential School. Could not you arrange to cancel the lease on the Oblate Fathers' farm and use the property for school purposes? It seems to me that this is the natural thing to do. Your Order owns both the Institution and the farm which adjoins, and the older boys should certainly receive a good training in farming.

Yours very truly,

Duncan Scott

Very Rev. J. B. Beys, O. M. I.,
Oblate Fathers' Provincial House,
9916 - 110th St.,
Edmonton, Alta.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71-220

9916-110th Street.

July 30th 29.

105-1-1.

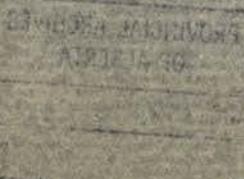
Thunderchild

Honorable D.C.Scott,
Daperintendent Gen.of Indian Affairs.
Ottawa.

Honorable, Sir,

Rev.Father Beys, Provincial, requests me to acknowledge receipt of your letter of June the 28th, with reference to farming operations at the Thunderchild Indian Residential School. And in reply wishes to say that the Oblate Fathers can easily arrange to cancel the lease of the land which had been let to a neighboring farmer for grazing purposes only. But you are aware that in this School, the Rev.Sisters have practically the administration and the running of the Institution they have been frequently told about the wishes of the Department with regards the training of the older boys in farming; but they seem to have objections towards complying with these instructions in that respect. We are convinced however that should the Department put before the Sisters the necessity of having a farm for the better education of the Indian children the Rev.Sisters shall comply with the wishes of the Department.

Yours respectfully,



PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71-220

Thunderchild

C O P Y

105-1-1.

September 4, 1929.

Dear Sister Saint Simon:

I wish to refer to earlier correspondence and particularly to your letter of June 24th, with reference to a training in farming for the older boys at the Thunderchild Indian Residential School. I have now learned that the Oblate Fathers can easily arrange to cancel the lease on the land which they hold at the school, and I write to inform you that it is the Department's wish that this activity be commenced. At all Indian residential schools, the most important part of the boys' training is along vocational lines. In the Prairie Provinces, instruction must be given in farming, gardening and the care of stock. There may be difficulties in the way, but these can be surmounted, and I know that you and the Reverend Principal will arrange this important work next spring. You will find that a well run farm will not be a financial burden, as the produce raised will more than meet the expenses of the farming instructor.

Yours very truly,

Duncan C. Scott

Rev. Sister Saint Simon,
Acting Principal,
Thunderchild Residential School,
Delmas,
Sask.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 710220

Thunderchild



105-1-1.

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
CANADA

DUNCAN C. SCOTT
DEPUTY SUPERINTENDENT GENERAL
OTTAWA

September 4, 1929.

Dear Father Beys:

I have received Father Naessens' recent letter, with reference to instruction in farming for the boys at the Thunderchild Indian Residential School. I am enclosing, for your information and guidance, a copy of my letter of today's date to the Acting Principal. Will you please give the necessary instructions to Father Angin when he returns. The Department will assist in the purchase of work horses and agricultural implements.

Encl.

Yours very truly,

Duncan Scott

Very Rev. J. B. Beys, O. M. I.,
Oblate Fathers' Provincial House,
9916 - 110th St.,
Edmonton, Alta.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Thunderchild



105-1-1.

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
CANADA

DUNCAN C. SCOTT
DEPUTY SUPERINTENDENT GENERAL
OTTAWA

October 19, 1929.

Dear Father Beys:

I wish to refer to my letter of the 4th ultimo, with enclosure, concerning farming for the older boys at the Thunderchild Indian Residential School. Father Angin writes that this activity will be undertaken by the Sisters and that he understands he has no responsibility in the matter. This is rather surprising, as it is the principal who should be responsible for the training of the boys. Further, even if the Sisters at the school were to finance the scheme, with the help of the Department, the principal of the institution should have control.

There has now been considerable correspondence with reference to this important matter, and there have been no results as yet. Any Indian residential school in the prairie provinces that is not prepared to give instruction in farming to the older boys cannot remain a factor in our educational programme, and you may so inform those interested.

Yours very truly,

Duncan Scott

Very Rev. J. B. Beys, O. M. I.,
Oblate Fathers' Provincial House,
9916 - 110th St.,
Edmonton, Alta.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71-220



L. J. C. et M. I.

Missionnaires Oblats de Marie Immaculée

Administration Provinciale

9916 -- 110^e Rue

Edmonton -- Alberta.

25 Oct. 1929

192

Révérend Père Angin O.M.I.
Delmas Sask.,

Révérend et Bien Cher Père:

Je vous transmets pour pleine information une lettre du Département, que vous voudrez bien me renvoyer. Elle est catégorique. Si nous voulons conserver ces écoles, il faut que la ferme y soit installée et menée. A Onion Lake le malaise de ce chef est grave et ira s'accentuant. La raison c'est que ceux qui mènent réellement ne sont pas ceux qui ont la responsabilité devant le Département. C'est une situation anormale. La solution que je proposerais serait que Soeur Supérieure soit reconnue Principal par le Département. Mgr l'Évêque ou nous même pourrions la présenter dans ce but. Cela réglerait la situation sans rien changer au reste des conditions actuelles.

Je vous prie d'en arriver à une entente à ce sujet, fin que nous puissions donner une réponse définitive au Département.

Votre bien sincèrement dévoué en N. S. et M. Imm.

J. B. Beep
propos.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71-220

25 Oct. 1929

Révérend Père Angin O.M.I.
Delmas Sask.,

Révérend et Bien Cher Père:

Je vous transmets pour pleine information une lettre du Département, que vous voudrez bien me renvoyer. Elle est catégorique. Si nous voulons conserver ces écoles, il faut que la ferme y soit installée et menée. A Onion Lake le malaise de ce chef est grave et ira s'accentuant. La raison c'est que ceux qui mènent réellement ne sont pas ceux qui ont la responsabilité devant le Département. C'est une situation anormale. La solution que je proposerais serait que Soeur Supérieure soit reconnue Principal par le Département. Mgr l'Evêque ou nous même pourrions la présenter dans ce but. Cela réglerait la situation sans rien changer au reste des conditions actuelles.

Je vous prie d'en arriver à une entente à ce sujet, fin que nous puissions donner une réponse définitive au Département.

Votre bien sincèrement dévoué en N.S. et M.Imm.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Thunderchild

25 Octobre 1929

Mr Duncan C. SCOTT

Deputy Superintendent General

Department of Indian Affairs Ottawa.

Dear Sir:

I am in receipt of Your letter of the 19th inst.
re. the establishment of a farm in the Thunderchild School.

You are undoubtedly aware of a double difficulty we have to
cope with in the present case:

1st. By special arrangement of our Bishops, in the early days
the Sisters had the full management of the Schools. Little by little
this has been changed in most Schools but still prevails in the
Schools of Delmas, Onion Lake and Hobbema. I am writing immeditately
however, trying to remedy the situation.

2nd. The other difficulty is a finacial one. In other schools,
as in the Blood and Piegan reserves, the Department as provided for
the most essential requisites to run the farm; but to make of it a
real success, we have been obliged to provide ourselves very impor-
tant items, such as tractor, wheat separator, crushers for grain and
even buildings for married employees. We are not in a position
to make such expenses at the present time, should similar needs
be felt in the running of a farm at the Thunderchild School.

We shall however do our utmost to overcome even this second
difficulty and follow the instructions of the Department in regard
to the running of an educational farm.

Yours very sincerely.

J. B. Beys O.M.I.
Provincial

A me renvoyer, si vous plait
J. B. B.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220



105-1-1.

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
CANADA

DUNCAN C. SCOTT
DEPUTY SUPERINTENDENT GENERAL
OTTAWA

Thunderchild

October 31, 1929.

Dear Father Beys:

I have your letter of the 25th instant, and I note with satisfaction that you are prepared to overcome the difficulties attendant upon instruction in farming to the older boys at the Thunderchild Indian Residential School. Perhaps you will find that it is not necessary for the school to own such expensive equipment as a tractor and a threshing outfit. As far as the usual equipment is concerned, you will remember that I wrote on May 11th, last, stating the Department was prepared to provide the school with one or two teams of horses and some agricultural implements, if farming was undertaken in earnest and a suitable instructor engaged. Please instruct the Reverend Principal to inform the Department concerning the new arrangements, and ask him to indicate when the Department's help would be timely.

Yours very truly,

Duncan C. Scott

Very Rev. J. B. Beys, O. M. I.,
Oblate Fathers' Provincial House,
9916 - 110th St.,
Edmonton,

Alta.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71-220



Oblate Missionaries of Mary Immaculate

Provincial Administration

9916 -- 110th Street

Edmonton -- Alberta.

9 Novembre 1929.

Rév. et Cher Père Angin, O.M.I.

J'accuse réception de votre lettre datée le 30 Octobre dernier, re terrain à louer à l'Administration de l'Ecole Indienne à Delmas.

Avant de rédiger un Agrément, je tiens à vous donner quelques explications.

1) Nombre d'Acres.

Il ya Pt.NE $\frac{1}{4}$ -6-46-18-3. Le Village de Delmas nous taxe pour 90 acres, et la Municipalité de Battle River nous taxe pour un autre 91 acres. -D'après une carte, fournie par A. Geib, ce Monsieur a marqué seulement 115 Acres dans ce Quart, Est-il correct?

Il ya ensuite Pt.SE $\frac{1}{4}$ -6-46-18-3. J'ignore combien exactement d'acres il reste dans ce Quart. L'Ecole occupe et a eu l'usage d'au moins la moitié de terrain, dès le commencement de l'Institution, pour bâtisses, cours, jardin, etc; de même des 14 acres dans le NE $\frac{1}{4}$ -7-46-18-3, près du Cimetière, servant de pâturage pour les vaches.

Donc il y aurait tout le NE $\frac{1}{4}$ de Sect. 6, -et dans le SE $\frac{1}{4}$ -6 depuis les bâtisse de l'Ecole jusqu'au NE $\frac{1}{4}$ -6, -et les 14 acres du NE $\frac{1}{4}$ de Sect. 7.

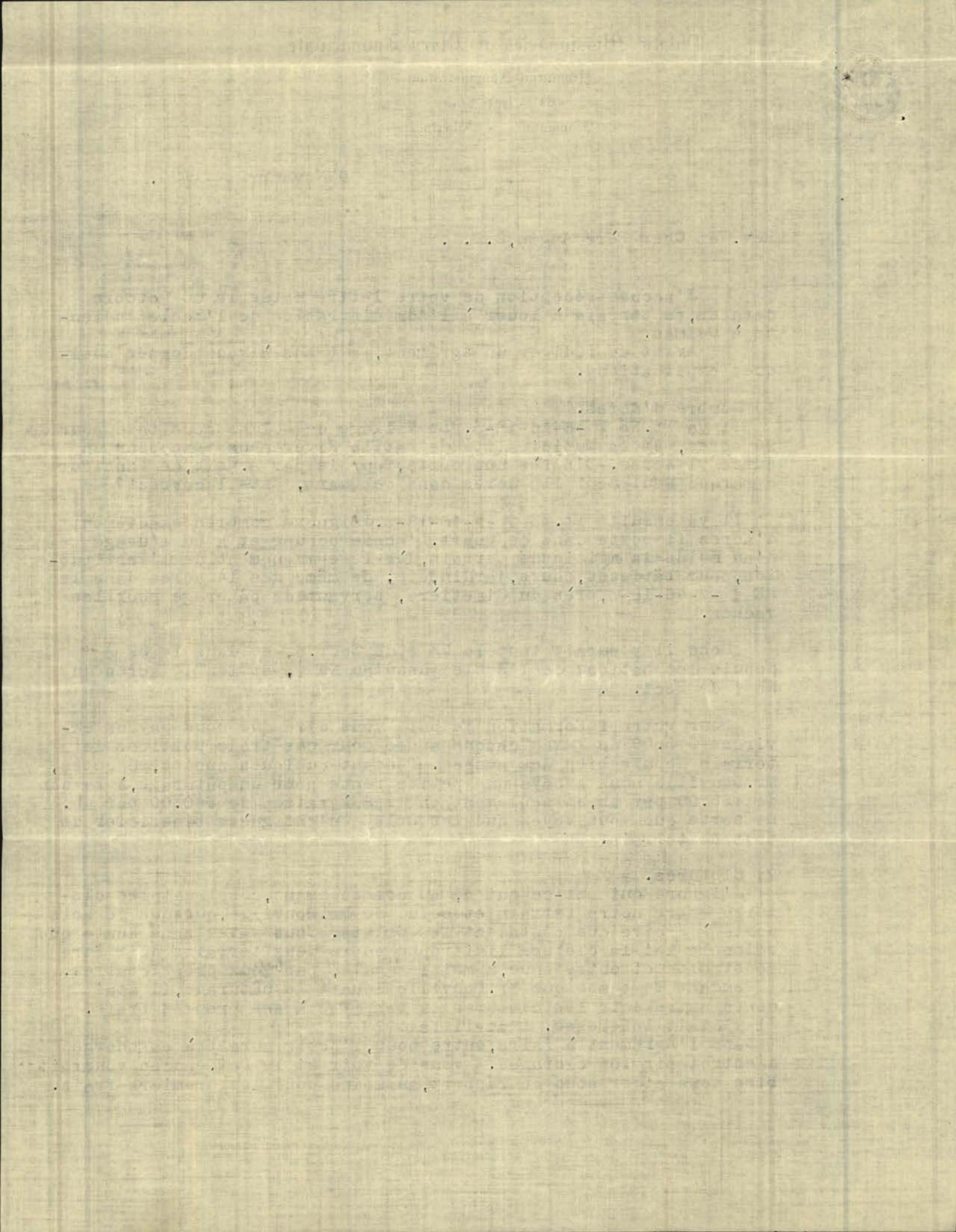
Pour votre information je puis vous dire que nous payons environ \$75.00 de Taxes chaque année pour ces trois portions de terrain depuis bien des années. Pendant quelques années, récentes, Mr. Douville nous a payé une petite rente pour un pâturage, à raison de \$25.00 par an, et seulement, en 1928, à raison de \$60.00 par an. De sorte que vous voyez que les Oblats n'ont guère bénéficier de tout ce terrain.

2) Clôtures.

J'ignore qui est-ce qui a, au commencement, construit les clôtures entre notre terrain et celui de Mr. Douville, quelque je sois porté à croire que c'étaient les Oblats. Vous savez sans doute que selon la loi la clôture limitrophe entre deux terrains doit être construite et entretenue, à moitié égale, par deux propriétaires.

Pendant le temps que Mr. Douville louait le pâturage, il était censé entretenir les clôtures en bon état à ses propres frais. Il y était intéressé. L'a-t-il fait???

Dans l'Agrément à faire, entre nous, l'Ecole aurait à sa charge d'entretenir les clôtures. A vous de voir si le Dépt. Indien voudrait bien vous aider sous ce rapport, au moins pour les premiers frais.





L. J. C. et M. I.

Oblate Missionaries of Mary Immaculate

Provincial Administration

9916 -- 110th Street

Edmonton -- Alberta.

(2)

192

3) Egalement, il n'y a pas ici question de louer à l'Ecole un certain nombre limité et déterminé d'acres que l'on consacreraient exclusivement à la culture, mais bien entendu tout le terrain vacant et disponible depuis l'établissement de l'Ecole jusqu'à la limite Nord et Est, pour la culture et le pâturage.

Naturellement l'Ecole, après cela, n'aura pas le droit de sous-louer une partie à d'autres personnes.

4) Le prix du loyer serait de \$100.00 par an, payable par moitié le 1er Juin et le 1er Décembre de chaque année.

Nous nous chargerions des Taxes Municipales.

5) La limite proposée pourrait être pour ~~en~~ cinq ans, si l'Ecole Indienne continue à exister et opérer à Delmas.

Quand vous m'aurez répondue et approuvé ~~ses~~ propositions, alors je pourrai procéder à la rédaction de l'Agrément.

Votre tout dévoué en N.S. & M.I.

A. Naessens. o.m.i.

Ec. Prov.



L. J. C. et M. I.

Missionnaires Oblats de Marie Immaculée

Administration Provinciale

9916 -- 110 eme Rue

Edmonton -- Alberta.

192

AGREEMENT ENTRE LES R.R.P.P.OBLATS, EDMONTON, ET L'ADMINISTRATION DE L'ECOLE INDIENNE, DELMAS, SASK. re Louage de terrains.

I. Les R.R.P.P.Oblats louent à l'Ecole Indienne de Delmas, Sask., pendant un lapse de temps indéterminé, pour fins de culture et pâturage seulement, les terrains suivants:

Pt. NE $\frac{1}{4}$ -6-46-18-3

Pt. SE $\frac{1}{4}$ -6-46-18-3

Pt. NE $\frac{1}{4}$ -7-46-18-3 (14 acres, près du Cimetière), avec réserve de pouvoir vendre ce dernier petit morceau de terrain à n'importe quel temps.

Les Pères Oblats se chargent de payer toutes les Taxes Municipales sur les dits terrains.

II. L'Administration de l'Ecole Indienne s'engage de payer aux Pères Oblats, Edmonton, un loyer de Cent (\$100.00) dollars par an, payable par moitié le 1er Juin et le 1er Décembre de chaque année.

L'Ecole s'engage, en outre, à entretenir, à ses propres frais, toutes les clôtures des dits terrains en bon état, et à aucun temps ne pourra réclamer quelque compensation pour frais sous ce rapport. Les clôtures ainsi entretenuées et réparées devront rester sur la propriété.

Le bois demeure la propriété des Pères Oblats, et ne peut être coupé que dans le cas de défrichage en vue de la culture.

L'Ecole n'aura pas le droit de sous-louer sans l'autorisation des Pères Oblats.

Signé ce deux Décembre dix-neuf cent vingt-neuf,

Les RR. PP. Oblats de M. I. des T. du N. O.

per *A. Guérin, O. M. I.*
Procator.

Thunderchild Residential School,
Le Principal,



PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71-220

Re Water Supply at the Residential School
Delmas, Sask.

Estimates on drilled well complete, with Pump. Windmill,
Engine and Pumping-Jack.

Drilling 250 feet at \$1.75	\$437.50
Casing " " 1.12	280.00
Pump complete	194.00
One Drive shoe	11.00
One Drive head	7.00
Windmill 40 feet tower--10 feet wheel	230.00
Pumping-Jack	19.00
Three Horse Power Engine	120.00
	<hr/>
	\$1298.50

Estimates on Pump-house and Tanks

Construction and digging cellar	\$119.00
Materials: cement, gravel, wood & steel	377.90
2 Tanks 4 x 24 ft. 2200 gals. capacity	<hr/> <u>1000.00</u>
	\$1496.90

Total: \$ 2795.40

